



PV contesté sans réponse

Par **parot alexandre**, le 10/04/2017 à 14:12

Bonjour à tous

Voilà il y a plus d'un an un an et demie j'ai reçu un pv pour excès de vitesse, hors c'était une amie à qui j'ai prêté mon véhicule, donc j'ai contesté auprès de l'OMP avec tout les documents et puis plus rien.

Il y a deux jours on lui a prélevé directement 370 eur sur sont compte donc bien majorée ! , le problème es ni moi ni elle n'avons eut de réponse ou de lettre de relance!!!

Que faire ? Merci d'avance
Cordialement Alex

Par **parot alexandre**, le 10/04/2017 à 15:00

Bonjour,

367.91 €, mais pourquoi ?

Par **petruche**, le 10/04/2017 à 16:34

ce n 'est pas normal , portez plainte !!!

Par **LESEMAPHORE**, le 10/04/2017 à 16:51

Bonjour

Ça sent plutôt une condamnation pénale a signifier non exécutée , non connue du prévenu , exécuté par le TP avec frais d'huissier et de frais bancaire .

La banque devait prévenir en préalable , demandez copie du titre de réquisition .

Par **petruche**, le 10/04/2017 à 17:42

bonjour , cela me semble être un abus de droit !

Par **parot alexandre**, le **11/04/2017** à **08:44**

bonjour,

je suis allé sur www.antai.fr et donc mon dossier a été traité le 13/11/2015. Le statut "Vous n'êtes plus poursuivi vous avez désigné un autre conducteur..."

Et depuis elle n'a eut aucune nouvelle du pv..

Merci pr vos réponses

Par **Visiteur**, le **11/04/2017** à **08:57**

Bonjour,

peut être un soucis avec l'adresse ?

Par **parot alexandre**, le **11/04/2017** à **09:10**

non j'ai vérifié j'avais une copie de chaque docs et tout coïncide, je sais pas mais vais les appeler .

Par **parot alexandre**, le **11/04/2017** à **10:21**

slt,

donc sur le formulaire de requête j'ai oublié de mettre épouse XXXX il n'y a que le nom de jeune fille , enfin ils l'ont quand même retrouvé pour payer..